	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 31 mars 2023	N° 2023-160

Convocation du 24 mars 2023

Aujourd'hui vendredi 31 mars 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Véronique FERREIRA à Mme Christine BOST
Mme Christine BONNEFOY à M. Christian BAGATE
Mme Simone BONORON à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET
Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Jérôme PESCIANA à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
M. Kévin SUBRENAT à M. Patrick BOBET
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Fabrice MORETTI


EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h50
Mme Zeineb LOUNICI à partir de 17h53
Mme Pascale PAVONE à partir de 17h53
M. Fabien ROBERT à partir de 17h50

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Alain GARNIER de 12h30 à 15h00
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI de 12h45 à 17h25
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS à partir de 17h45
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h35
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-François EGRON à partir de 12h
Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h50 à 14h30
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 16h40
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h30
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 14h30
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT de 10h20 à 14h30
M. Dominique ALCALA à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h32
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Sébastien SAINT-PASTEUR à partir de 16h00
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h30
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN à partir de 17h00
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h45
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 14h30 à 17h50
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN de 12h20 à 15h30
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir 12h15
M. Gérard CHAUSSET à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 17h15
M. Christophe DUPRAT à M. Dominique ALCALA de 14h30 à 17h32
M. Christophe DUPRAT à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 17h32
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h00
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h40
M. Guillaume GARRIGUES à M. Thierry MILLET à partir de 11h30
M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 10h50 et à partir de 12h20
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 14h30
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 17h25
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE jusqu'à 15h10
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI de 16h50 à 17h53
M. Michel POIGNONEC à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h25
M. Patrick PUJOL à M. Max COLES à partir de 12h25
Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 12h30 et à partir de 16h00
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h20
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jacques MANGON à partir de 15h00
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 31 mars 2023	Délibération
	Direction de l'Habitat Service Ville et Quartiers en Renouveau	N° 2023-160

programmation des crédits d'investissement de la politique de la ville au titre de la construction/réhabilitation d'équipements de proximité et des études dans les quartiers prioritaires et de veille -participation de Bordeaux Métropole- contrat de ville métropolitain- Décision- Autoisiation

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Depuis la signature du contrat de ville métropolitain en 2015, prorogé jusqu'à fin 2023 et la mise en œuvre du règlement d'intervention de la politique de la ville adopté par délibération n°2015/750 du 27 novembre 2015 et modifié par délibération n°2019/466 du 12 juillet 2019, Bordeaux Métropole soutient les projets de construction et/ou réhabilitation d'équipements de proximité dans les quartiers prioritaires et de veille.

Cet effort en faveur des habitants les plus fragiles, aux côtés des villes, de l'État et des autres partenaires du contrat de ville, permet de financer des équipements structurants pour les quartiers et les communes.

1. Rappel sur le règlement d'intervention de la politique de la ville

Le règlement permet la participation de la Métropole au financement de la construction ou de la réhabilitation d'équipements de proximité dans les quartiers prioritaires ou de veille, ou à proximité de ces quartiers et bénéficiant majoritairement aux habitants de ces quartiers.

Il peut s'agir d'équipements culturels, sportifs, de loisirs ou de structures permettant de répondre aux priorités de lien social, d'accès aux droits, d'accès à l'emploi, définies au sein du contrat de ville. Ces projets d'équipements sont conformes aux objectifs des conventions territoriales des communes et figurent au sein de ces conventions. Ils sont également inscrits dans les contrats de codéveloppement.

La Métropole intervient à hauteur de 20 % du coût hors taxes des travaux et des études, avec un plafond fixé à 500 000 euros par opération. Pour les projets accompagnés par l'ANRU ou en OAIM, ce plafond est porté à 1 000 000 €, sous forme de participation versée directement aux communes qui assurent la maîtrise d'ouvrage des opérations.

2. Les projets proposés

Trois communes Pessac, Lormont et Cenon ont sollicité Bordeaux Métropole en 2023 pour participer au financement de leur projet d'équipement de proximité.

2.1. Pessac l'espace jeunes du Centre social de la Châtaigneraie-Arago.

Le quartier prioritaire de la châtaigneraie Arago à Pessac a fait l'objet d'une réhabilitation. Celle-ci a contribué à augmenter et changer structurellement sa population, avec l'arrivée de nombreuses familles avec enfants. Le quartier compte aujourd'hui 4 500 habitants.

Mais, cette rénovation n'a pas fait l'objet d'un redimensionnement des équipements socio-éducatifs, ayant des effets en terme de cohésion sociale.

La Ville a donc décidé de conduire pour ce quartier une action globale s'articulant autour d'un renforcement sécuritaire et d'un renforcement de l'accompagnement socio-éducatif par la mise à disposition de locaux aux partenaires.

C'est ainsi que le centre social du quartier, qui connaît une augmentation de sa fréquentation depuis 2019, ne dispose plus de locaux adaptés.

En effet, le Centre social dispose d'une surface utile de 464 m², sans parvis ni espaces alentours, quand le centre social de SAIGE dispose d'une surface utile de 928 m².

La Ville a donc décidé de répondre favorablement à la demande du centre social en mettant à leur disposition les 350 m² du rez-de-chaussée d'une résidence propriété de Domofrance. La Ville aménagera les locaux à partir d'un programme élaboré par le Centre social, ses animateurs, et les jeunes eux-mêmes, et les mettra à disposition par convention.

Le Centre social a choisi d'installer dans ses locaux supplémentaires son "Espace jeunes", dédié à l'accompagnement des 12/17 ans.

L'Espace jeunes permettra d'accompagner en journée les jeunes de 12 à 17 ans autour d'activités de loisirs, de culture, de santé, de numérique, d'insertion et d'emploi, de projets divers.

Ils trouveront **un espace de détente** où ils pourront se rencontrer, se réunir, jouer au babyfoot, au ping-pong ou à d'autres jeux ; **un lieu ressources** où des informations sur la santé, la culture, le sport, la citoyenneté, l'orientation, l'emploi, etc... seront mises à leur disposition.

Ce sera enfin un espace où ils pourront construire des projets de loisirs, de vacances, de proximité, de solidarité, de culture, de sport ou d'avenir, grâce à un accompagnement de qualité propice à leur épanouissement.

Le Centre social et la Ville souhaitent que l'Espace jeunes devienne un « **Tiers-lieu éducatif ouvert aux habitants** », comme il avait été identifié lors du diagnostic de territoire : « *un lieu à destination des habitants pour se poser, discuter, prendre un café ou se restaurer et un lieu pour répondre à la fracture constatée entre jeunes, adultes et seniors* »

Avec un café associatif, un espace de coworking, un espace multimédia, un espace créateurs d'entreprises et l'accueil du CITESLAB.

Le coût total de l'opération s'élève à 435.800,00 € H.T.

Les travaux ont débuté en décembre 2022 et s'achèveront en mai 2023, avec une livraison prévue pour le mois de juillet 2023.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financeurs	Montant	en € %
Etat	87 160 €	20 %
CAF de la Gironde	100 000 €	23 %
Bordeaux Métropole	87 160 €	20 %
Ville de Pessac	161 480 €	37 %
Total	435 800 €	

La subvention de Bordeaux Métropole au titre de la politique de la ville est de 87 160 € soit 20 % du coût HT de l'opération, versée en deux fois : 69 728 € soit 80 % à l'ouverture du chantier, et 17 432 € soit 20 % à la réception des travaux.

2.2. Pessac aménagement de la Plaine des Sports du Haut-Livrac (Phase 1)

Ce projet d'aménagement se situe sur le quartier du Haut-Livrac à Pessac, territoire de veille active (QVA), d'un peu moins de 2 000 habitants, situé en extra rocade.

Le quartier est composé à la fois de résidences de logements sociaux (plus de 700 logements) et d'habitat individuel, faisant de ce quartier un quartier très mixte. L'arrivée du tram en 2015 a permis d'y améliorer les mobilités. Une requalification d'ampleur de la polarité commerciale du quartier est par ailleurs engagée boulevard du Haut-Livrac.

Pour autant, une partie de la population et des acteurs du quartier ressentent un sentiment d'éloignement de la vie pessacaise, voire « d'abandon », notamment par rapport aux équipements sportifs.

Alors qu'un projet de renouvellement urbain est achevé sur le quartier d'Arago-La Châtaigneraie et qu'un autre s'engage sur le quartier de Saige, le quartier du Haut-Livrac n'a pas bénéficié d'opération de ce type.

C'est pourquoi, suite à une sollicitation du Conseil Citoyen de l'Alouette Haut-Livrac, la ville de Pessac a lancé en 2018 une étude menée par l'agence d'urbanisme pour le réaménagement de l'ensemble de la plaine des sports du Haut-Livrac.

Le conseil citoyen s'est prononcé favorablement sur les orientations proposées et a notamment approuvé la proposition de déplacement de la piscine CANETON au sein du parc CAZALET.

Il a été décidé :

- d'ouvrir le site de la Plaine des Sports aujourd'hui difficilement accessible et peu lisible
- d'étudier le déplacement de la piscine Caneton au sein du parc de CAZALET ce qui libérera de l'espace pour de nouveaux aménagements
- de réfléchir avec les habitants à de nouveaux équipements sportifs et ludiques.

Depuis 2019 un travail de concertation associant le Conseil Citoyen et des usagers a permis d'aboutir à une première phase du projet validé par la Ville en 2022 et consistant à engager sur le secteur sud-est (phase 1) :

- La création d'un espace multisport
- La création d'une zone de détente
- Le déplacement d'une zone technique pour l'entretien du site.

Le coût total de l'opération s'élève à 249 910 € HT.

Le plan de financement prévisionnel proposé par la ville de Pessac est le suivant,

Financeurs	Montant en €	%
Ville de Pessac	193 928 €	78 %
Bordeaux Métropole (RI PDV)	49 982 €	20 %
Bordeaux Métropole (RI 1 million d'arbres)	6 000 €	2 %
Total	249 910 €	

La participation de Bordeaux Métropole demandée au titre du règlement d'intervention de la

politique de la ville s'élèvera à **49 982 €** (soit 20% du coût HT), versée en deux fois :

- 39 985,60 € soit 80 % à l'ouverture du chantier et 9 996,40 € soit 20 % à la réception des travaux.

2.3. Lormont Carriet reconstruction de la piscine

La commune de Lormont avec ses 3 quartiers prioritaires, Carriet, Génicart-Est et Alpilles-Vincennes Bois Fleuri et ses 6 territoire de veille a plus de 60% de sa population dans un territoire politique de la ville.

Deux opérations de rénovation urbaine accompagnées par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) ont été menées sur les quartiers de Carriet et Génicart entre 2001 et 2015 ayant permis la réhabilitation et la création d'équipements publics de grande qualité

Depuis 2020, le quartier de Carriet est inscrit dans le nouveau projet de rénovation urbaine de l'ANRU pour venir compléter la première opération. Le projet de renouvellement urbain de ce quartier constitue par ailleurs une opération d'aménagement d'intérêt métropolitain pilotée par Bordeaux Métropole.

Dans le cadre de ce projet, la ville de Lormont, qui a à cœur d'accueillir l'ensemble des élèves scolarisés sur la ville, les licenciés du secteur associatif ainsi que l'ensemble des usagers dans une piscine qui répondra à leurs besoins, souhaite donc rénover cet équipement.

En effet la piscine municipale, construite en 1975, faisait partie du programme des « mille piscines » lancé par l'Etat dans le cadre des investissements du sixième plan quinquennal (1971-75). Le but poursuivi était l'apprentissage de la natation, notamment à la suite de résultats décevants des nageurs français aux Jeux Olympiques d'été de 1968 à Mexico.

Cette piscine enregistre aujourd'hui près de 60 000 entrées par an, pour un bassin couvert de 25 mètres avec quatre lignes d'eau. Elle est fortement utilisée par les scolaires qui représentent plus de 6 000 entrées par an et par les associations sportives, dont un club de natation.

L'équipement est complété de bassins de plein air fonctionnant uniquement en période estivale, à savoir un bassin de 25m x 15m fermé depuis 2016 et une pataugeoire de 5m x 5m.

Aux bassins s'ajoute un ensemble de bureaux, sanitaires, vestiaires et locaux techniques dont une extension a été réalisée en 2002.

La piscine municipale présente aujourd'hui un aspect vétuste, malgré différentes phases de travaux de mise en conformité. Compte tenu de l'âge de l'établissement, seules des interventions de sauvegarde minimum sont réalisées pour le maintenir en fonctionnement et éviter toute interruption de service.

L'incertitude sur les conditions de maintien en service de la piscine sans incident technique majeur et l'impossibilité de répondre aux réels besoins de la population de la commune amènent la ville de Lormont à envisager la reconstruction de sa piscine.

L'objectif poursuivi est donc de proposer un équipement aux normes de sécurité et d'accessibilité situé dans un secteur carencé en équipement aquatique. La rive droite du territoire métropolitain compte aujourd'hui 0,005 m² de plan d'eau par habitant au lieu de 0,18 m² comme préconisé par la Fédération française de natation.

Le 15 mars 2018 une mission de maîtrise d'ouvrage a été confiée au cabinet AM Sport Conseil et le 5 avril 2019, le conseil municipal de Lormont a approuvé le projet qui consiste à

reconstruire la piscine municipale sur son site actuel (Boulevard Odilon Redon à Carriet) sans interruption de service. Le scénario retenu prévoit de construire à l'arrière de la piscine existante, une piscine neuve.

L'opération consiste à :

- créer un bassin sportif de 25 mètres par 6 lignes de nage (375 m²), homologué pour les compétitions départementales et équipé de l'ensemble du matériel nécessaire à l'organisation des compétitions,

- créer un bassin d'apprentissage et de loisirs de 200 m² intégrant un espace libre de tout obstacle de 150 m² destiné à l'apprentissage de la natation, aux cours d'aquagym et à l'échauffement lors des compétitions, ainsi qu'un espace de loisirs de 50 m² intégrant une rivière à courant et une cascade d'eau,

- créer une fosse de plongée de 12 mètres intégrant des paliers à 1, 3 et 6 mètres. Une séparation physique entre la fosse et le reste des bassins sera aménagée, franchissable par contrôle d'accès,

- créer une aire de jeux aquatiques de 100 m², équipée pour les enfants par zone d'âge et intégrant à la fois des jets au sol, des jeux en interaction et des jeux aériens.

La halle des bassins, équipée d'un toit ouvrant, intégrera une grande plage sur l'une des longueurs du bassin sportif afin d'y accueillir des gradins mobiles lors des compétitions (accueil de 200 spectateurs).

Le futur équipement prévoit également la réalisation de :

- locaux associatifs avec un local plongée, deux bureaux associatifs, une salle de réunion et une salle de préparation physique,
- une aire de pique-nique estivale avec une plate-forme food truck,
- un bassin de phytoremédiation en cascade pour la déchloration par les plantes de l'eau de la piscine et sa réutilisation à des usages techniques (lavage des filtres, arrosage des espaces verts, etc.).

Une fréquentation maximale instantanée (FMI) de 800 personnes est envisagée : 600 entrées bassin et 200 visiteurs.

Une fois ce bâtiment construit, la piscine actuelle sera détruite et remplacée par une esplanade accueillant l'agrandissement des plages engazonnées et les équipements extérieurs.

Le futur équipement accueillera à son ouverture les écoles de la commune, les associations et structures déjà existantes et utilisatrices, soit une fréquentation annuelle d'environ 20 000 entrées, ainsi que le grand public.

Outre ces activités, des nouvelles demandes ont émergé : développer le loisir aquatique pour les jeunes et les familles, permettre aux utilisateurs de rester toute une journée sur le site en période estivale (un espace pique-nique avec accès food-truck est prévu).

Ce nouvel équipement permettra de privilégier un lien social fort, l'apprentissage de la natation autour du savoir nager, répondre à l'ensemble des demandes d'usage non satisfaites actuellement, et développer la complémentarité entre la future piscine municipale et le projet privé des Cascades axé sur le bien-être.

Par délibération en date du 24 janvier 2020, Bordeaux Métropole a notifié à la ville de Lormont une participation financière au titre du fond de concours Plan piscine à hauteur de 2 095 670 € pour un montant subventionnable de travaux de 8 382 680 €HT.

Depuis cette notification, le contexte économique de la construction du bâtiment n'a cessé de se dégrader, entraînant une forte inflation et obligeant une réévaluation du coût de l'opération pour un programme resté à l'identique.

Le coût total de l'opération étant passé de 11 334 362 € HT à 12 445 759 € HT, la commune de Lormont a demandé le réexamen de son dossier, en sollicitant la mobilisation du règlement d'intervention politique de la ville et en augmentant la participation au titre du fond de concours Plan piscine.

Le nouveau plan de financement proposé par la ville de Lormont est le suivant :

Financeurs	Montant en €	%
Ville de Lormont	3 810 759 €	31 %
Conseil régional	1 200 000 €	10 %
Conseil départemental	2 000 000 €	16 %
CNDS	935 000 €	7 %
CPER	1 000 000 €	8 %
Bordeaux Métropole (RI politique de la ville)	1 000 000 €	8 %
Bordeaux Métropole (RI piscine)	2 500 000 €	20 %
Total	12 445 759 €	

La participation de Bordeaux Métropole demandée au titre du règlement d'intervention de la politique de la ville s'élèvera à **1 000 000 €** (soit 8 % du coût HT), versée en deux fois : 800 000 € soit 80 % à l'ouverture du chantier et 200 000 € soit 20 % à la réception des travaux.

2.4. Cenon : reconstruction du centre aquatique au Loret

Avec 40 % de logements sociaux (17% sur l'Agglomération) et bon nombre d'habitants en grande précarité ainsi qu'un taux de chômage élevé, la ville de Cenon est engagée activement dans tous les dispositifs importants de la Politique de la ville, quartiers prioritaires et territoires de veille.

Par décret du 30 décembre 2014, les quartiers « Henri Sellier – Léo Lagrange » sont, avec celui de « la Benaugue » à Bordeaux, retenus au titre des Nouveaux Projets Nationaux de Rénovation Urbaine (NPNRU) d'Intérêt National et les quartiers « Palmer (auquel est adossé le complexe du Loret), Sarailière, 8 mai 45 », avec celui de « Dravemont » à Floirac, sont retenus au titre du NPNRU d'Intérêt Régional.

Le quartier Palmer/Sarailière- 8 mai 1945 avec 7 400 habitants est confronté à des problématiques sociales et urbaines caractéristiques des préoccupations de la Politique de la ville (populations précarisées, fort taux de chômage, copropriétés en difficulté, logements HLM et équipements commerciaux vieillissants, ainsi que des espaces publics inadaptés.

Or, ce quartier ne dispose que peu d'équipements de loisirs comparativement à Palmer. De ce fait, la position équidistante du Parc du Loret entre Palmer/Sarailière/8 mai 1945 offre une opportunité de rééquilibrer l'offre d'installations structurantes.

Le parc du Loret :

Historiquement, le parc du Loret, espace naturel de 14 hectares et jouxtant le quartier prioritaire, était dédié à l'éducation (école et centre de plein air de la mairie de Bordeaux) au sport (terrains de football de Bordeaux), et plus récemment depuis le rachat du site par Cenon, à la culture (RadioFM O2, revue Echos des collines, théâtre Alizé, association Alégria) et aux loisirs des enfants (centre de loisirs Triboulet).

De nouveaux équipements seront implantés dans ce parc comme la future piscine municipale et le stade de football en 2022, deux équipements structurants majeurs, transférés du site de la Blancherie, située à Artigues près Bordeaux.

De même, à proximité du Parc Loret, la création en 2013 du complexe sportif multiactivités à la Morlette (gymnase, dojo, salles de danse) en contiguïté immédiate du Lycée Professionnel est venue renforcer l'offre scolaire et associative d'équipements sportifs, tout en favorisant la pratique sportive féminine par la création de salles de danse et l'implantation dans la proximité d'un lycée à plus de 90 % fréquenté par un public féminin.

Le souci d'être au plus proche des populations fragiles justifiait aussi l'implantation de la Maison des sports dans le quartier de Palmer. Enfin, les tennis de Palmer ont été largement réhabilités en 2017.

Aussi, la reconstruction du Centre aquatique du Loret constitue une nouvelle étape dans ce processus de modernisation/diversification des installations sportives autour de ce QPV au profit des habitants du quartier, de la ville mais aussi de la Rive Droite voire de la Métropole bordelaise.

Le taux d'occupation de cet équipement par les habitants de QPV est estimé à plus de 50 %.

De plus, l'étude de renouvellement urbain menée actuellement avec Bordeaux Métropole et l'ANRU propose de créer un nouveau maillage de voies internes à ces quartiers afin de conforter des liens doux vers les parcs Palmer et Loret, par une trame verte d'accès à ces zones de loisirs et d'espaces publics.

Le nouvel équipement :

La piscine communale historique est située sur le site de la Blancherie sur la commune d'Artigues Près Bordeaux, depuis 1970.

Une réhabilitation lourde en 1995 a permis d'améliorer les conditions d'accueil et pratique pour les baigneurs, le personnel. Cependant, fin 2016, d'importants problèmes techniques ont obligé à la fermeture définitive de la piscine après 56 années d'exploitation. La municipalité de Cenon s'est donc interrogée sur l'avenir des installations existantes à la Blancherie. Mais avec le rachat de la Chartreuse et le parc en 2004, puis en 2016 des terrains de football du Loret à la mairie de Bordeaux, le site du Loret devient un site incontournable, en territoire de veille, à proximité immédiate du quartier prioritaire Palmer, sarailère, 8 mai 45, à proximité du tramway et de la rocade Bordelaise.

La volonté municipale est donc de faire de ce nouvel équipement :

- un lieu d'échanges entre les pratiquants de tous âges et de toutes conditions, accessible aux personnes à mobilité réduite
- un lieu d'apprentissage des valeurs éducatives du sport.

La pratique sportive scolaire avec l'ouverture large des équipements aux établissements de l'Education Nationale constitue un axe fort prioritaire de la politique municipale.

Dans le futur fonctionnement du centre aquatique au Loret pour les primaires, il est attendu un accueil plus élargi des classes de GS, CP, CE1 et CM1 ou CM2, sur des cycles de 12 séances par niveau. 3 classes pourront être accueillies en simultané, soit environ 75 élèves par créneau.

L'éducation nationale imposant 4 m² de plan d'eau par élève en primaire et 5 m² par élève en secondaire, le bassin d'apprentissage devra avoir une surface minimum de 120 m² et le bassin sportif de 250 m².

Par ailleurs, pour le secondaire, la natation reste une épreuve facultative aux épreuves du baccalauréat.

Avec la nouvelle piscine du Loret, la ville de Cenon pourra proposer 16h de créneaux scolaires par semaine sur désormais 2, voire 3 bassins. Celui d'apprentissage (1 classe) permet l'accueil des grandes sections de maternelles, des CP et CE1. Le bassin sportif (2 classes) permet l'accueil de tous les autres niveaux de classe.

La ville de Cenon, en tant que Maître d'Ouvrage, recherche un bâtiment vertueux à faible impact environnemental. Sa construction s'inscrit donc dans une démarche d'amélioration de la qualité environnementale du bâtiment (QEB) visant à évaluer la performance architecturale et technique de l'ouvrage, et dans une démarche de management environnemental de l'opération (SMO) s'inscrivant dans une méthodologie systémique d'évaluation et d'optimisation de la QEB et permettant d'envisager à travers une collaboration MOA/AMO/MOE structurée, volontaire et fructueuse, une cohérence globale du projet.

L'un des enjeux de développement et de réussite des piscines actuelles repose sur leur capacité à permettre à des publics diversifiés de pratiquer des multiples activités en toutes saisons et à des horaires correspondant à leurs loisirs sportifs ou récréatifs (soirées, week-ends, vacances) en particulier tout en privilégiant la natation scolaire et la vie associative des clubs résidants.

Le projet a pour objet la réalisation d'un Centre Aqualudique, dont la superficie serait de l'ordre de 3 600 m² de surface ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs.

Le centre aqualudique comprendra :

- Un bassin sportif de 25m x 15m, d'une profondeur de 2,00 à 3,00m, permettant :
 - o d'accueillir des scolaires (primaires et secondaires sachant nager) sur un rayonnement communal à intercommunal ;
 - o d'accueillir des usagers pour une pratique sportive de loisirs ou visant au maintien de ses capacités physiques et contribuant au bien-être et à la santé ;
 - o d'accueillir des associations sportives pour la pratique sportive de compétition et de loisirs, dont la pratique de la natation et de la plongée ;
- Un bassin d'apprentissage de 120 m², d'une profondeur de 0,60 à 1,20 m, permettant :
 - o l'apprentissage des fondamentaux de la natation,
 - o l'accueil des scolaires (maternelle et primaires ne sachant pas nager),
 - o la réalisation d'animations type aquagym, aquastep, aquabike ...
- Un bassin balnéo-ludique de 120 m², équipé de cols de cygnes, jets massant, plaque à bulle... d'une profondeur de 1,20 m ;
- Une pataugeoire de 50 m² ;
- Des jeux d'eau extérieurs de 200 m² ;
- Un espace bien-être équipé de douche à saut, tunnel sensoriel, d'un sauna, d'un hammam, d'un chemin de galets, d'une salle de repos avec banquettes chauffantes, de deux cabines de soins, d'un accueil et de vestiaires indépendants ;
- Un espace de restauration (brut d'aménagement) ;
- Un parking de 100 places minimum, une aire de retournement et de stationnement de bus, un garage à vélos sécurisé ;
- Les locaux d'entretien, techniques et espaces extérieurs associés ;
- Les annexes des baigneurs comprenant 6 vestiaires collectifs, cabines individuelles, casier, douches et sanitaires ;
- Les locaux d'accueil et de l'administration, comprenant un hall d'accueil une billetterie, bureaux administration, sanitaires publics. Les annexes de service et autres locaux du personnel, comprenant vestiaires, sanitaires, bureaux, salle de repos avec cuisine et réserves, local MNS, infirmerie...

- Les annexes dédiées aux associations, comprenant bureaux, salle de réunion, locaux de rangement et de stockage de matériel

Le coût total du projet est de 18 632 064,24 €.

Le planning de l'opération est le suivant :

- Procédure marché global de performances : Mars 2020 à février 2021
- Choix du groupement d'entreprises (conception-réalisation-exploitation technique) : février 2021
- Phases études, permis de construire et travaux : Avril 2021 à mai 2023
- Ouverture : juin 2023

Le plan de financement envisagé est le suivant :

Financeurs	Montant en €	%
Ville de Cenon	12 602 342,24 €	67,7 %
Conseil régional	500 000 €	2,7 %
Conseil départemental	500 000 €	2,7 %
Département (aide complémentaire PMR)	159 722 €	0,9 %
ANS	990 000 €	5,4 %
Etat	800 000 €	4 %
Etat / raccordement réseau chaleur	80 000 €	0,5 %
Bordeaux Métropole (RI Politique de la ville)	500 000 €	2,7 %
Bordeaux Métropole (RI piscine)	2 500 000 €	13,4 %
Total	18 632 064,24 €	

La participation de Bordeaux Métropole demandée au titre du règlement d'intervention de la politique de la ville s'élèvera à **500 000 €** (soit 2,7% du coût HT), versée en deux fois : 400 000 € soit 80 % à l'ouverture du chantier et 100 000 € soit 20 % à la réception des travaux.

La programmation consolidée de 4 projets présentés ci-dessus :

Commune	Quartier	Projet	Montant HT	Participation BM	Echéance de versement 2023	Echéance de versement 2024	Echéance de versement 2025
Pessac	Chataigner aie Arago	Espace jeunes du centre social	435 800 €	87 160 €	87 160 €		
Pessac	Territoire de veille	Aménagement plaine des sports	249 910 €	49 982 €	49 982 €		
Lormont	Carriet	Piscine	12 445 759 €	1 000 000 €	800 000 €		200 000 €
Cenon	Territoire de veille	Centre aqualudique	18 632 064 €	500 000 €	400 000 €	100 000 €	
Total				1 637 142 €			

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi MAPTAM (loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) du 27 janvier 2014,

VU la loi de Programmation pour la ville du 21 février 2014,

VU la délibération n° 2015-383 du 26 juin 2015 relative au Contrat de ville de la Métropole Bordelaise 2015-2020,

VU la délibération n° 2019-583 du 27 septembre 2019 relative à l'avenant n°1 au Contrat de ville de la Métropole Bordelaise 2020-2022,

VU la délibération n°2003-674 du 19 septembre 2003 relative au Règlement d'intervention habitat et politique de la ville, modifiée par la délibération n°2007/0122 du 23 février 2007 portant sur son actualisation, puis par la délibération n°2015/750 du 27 novembre 2015, et enfin par la délibération n°2019/466 du 12 juillet 2019,

VU la délibération n° 2018-247 du 27 avril 2018 relative aux contrats de codéveloppement,

VU la délibération n°2020-43 du 24 janvier 2020 relative au Règlement d'intervention « plan piscines », - reconstruction de la piscine municipale de la commune de Lormont - versement d'un fond de concours,

VU la délibération n°2023-80 du 27 janvier 2023 relative au Règlement d'intervention « piscines », - commune de Cenon - versement d'un fond de concours,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole participe au financement d'équipements de proximité dans les quartiers prioritaires et de veille active, afin de renforcer la cohésion sociale,

DECIDE

Article 1 : d'octroyer les subventions d'équipements aux communes de Pessac, Lormont, Cenon à hauteur de **1 637 142 €**,

Article 2 : d'imputer les dépenses aux crédits d'investissements correspondants aux différentes interventions prévus au budget principal de l'exercice 2023, au chapitre 204, compte 2324, fonction 52,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tous courriers, conventions et documents relatifs à l'exécution de la présente décision.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 31 mars 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 5 AVRIL 2023	Pour expédition conforme,
DATE DE MISE EN LIGNE : 6 AVRIL 2023	le Vice-président,
	Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU